

Le **FO VRAI** JOURNAL

La section Force Ouvrière de la DDFIP des Landes vous informe :

Le 22 mars, nous devons tous être ensemble pour défendre la France, pour défendre les usagers, pour nous défendre contre les mauvais coups de ce gouvernement technocratique. Et c'est vrai, la finance et les services publics sont des mots qui ne vont pas bien ensemble...

En à peine neuf mois, le tourbillon des décisions gouvernementales a un axe central : une attaque frontale contre le statut de la Fonction Publique et les fonctionnaires.

Tout laisse à craindre que les directions de Bercy, sans exception, soient très largement impactées par les restructurations à venir. Face à cette politique, de nombreux secteurs se sont mis dans l'action, comme les pénitentiaires, les EHPAD et les hôpitaux.

**Défense du statut et du service public
Jour de carence, point d'indice gelé,
CSG non compensée
Pouvoir d'achat en baisse**

**Bientôt la Sécurité sociale et les
retraites**

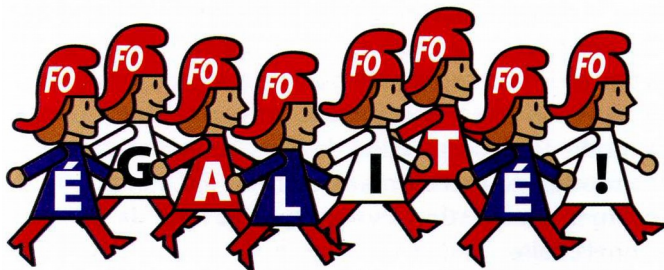


Les élus locaux et les populations ont très largement soutenu les différentes actions mises en oeuvre pour un service public sur l'ensemble du territoire

Le leurre d'une administration tout numérique écarte du service public nombre de citoyens. Face à toutes ces attaques, la riposte est plus que jamais nécessaire.

BREVES D'INFO : MARS 2018

POUR LES MISSIONS PUBLIQUES, L'EMPLOI, LE POUVOIR D'ACHAT



**DÉFENDRE
LA RÉPUBLIQUE**
en mars !

**TOUS EN GRÈVE
ET DANS LES MANIFESTATIONS
LE JEUDI 22 MARS**

LA HAUSSE DU POUVOIR D'ACHAT : ELLE EST OÙ ? ELLE EST OÙ ?

Comme le fredonne un chanteur à la recherche du bonheur, en ce début d'année, les fonctionnaires actifs sont à la recherche de la hausse de leur pouvoir d'achat, tant annoncée par nos ministres depuis des mois !

Comparons donc l'évolution des prix et des traitements des fonctionnaires.

Selon l'INSEE, l'inflation a progressé de 1% en 2017, sans oublier, les hausses diverses et variées depuis le 1er janvier 2018, qui impactent fortement les dépenses de tous les salariés (essence, autoroutes, assurance, tabac etc...).

Le comparatif doit porter sur les feuilles de paye de janvier 2017 et 2018 : pour cela, il suffit de mettre face à face celles d'un agent qui sera demeuré dans son corps, son grade, son échelon et donc à un indice majoré identique.

Avec le report de la mise en oeuvre de PPCR, cela concerne donc une grande majorité d'agents !

Sans surprise pour **FO**, le constat est sans appel : le pouvoir d'achat des fonctionnaires est en régression.

Le gel de la valeur du point d'indice est confirmé,

La hausse de la CSG de 1,7% a été intégrée,

La contribution solidarité de 1% a parallèlement disparu,

Une indemnité compensatrice a été créée,

La revalorisation de la cotisation retraite de 0,28%, prévue dans la réforme de 2013, a bien été répercutée.



Ce comparatif n'intègre pas la **journée de carence**, effective depuis le 1er janvier, dont les effets pécuniaires n'apparaîtront que les mois suivants.

Les faits sont têtus et Monsieur Darmanin aura beau se démultiplier dans les médias et clamer que tous les salariés auront une amélioration de leur pouvoir d'achat, au sortir de ce premier mois de l'année, les fonctionnaires font le constat amer que tel n'est pas le cas !

Pour une véritable amélioration du pouvoir d'achat des fonctionnaires, FO revendique :

Une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice,

La suppression du jour de carence,

La compensation pérenne de la hausse de la CSG,

Des taux de promotions internes à la hauteur des attentes des agents.

"FACTEUR" DE TROUBLE



Si le facteur distribue le courrier avec adresse, pas certains qu'il soit aussi compétent pour épauler les usagers à effectuer leur déclaration sur le revenu après une formation de 6h.

C'est par voie de presse que nous avons appris que les facteurs pourraient à compter de cette année, effectuer cette mission payante : 50 € la prestation !

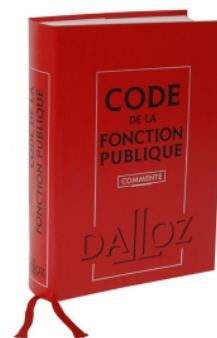
Quelle incohérence avec le discours de la DGFIP qui considère que tout le monde est en capacité de faire sa déclaration sur Internet

**AVEC FORCE OUVRIERE, TOUTES ET TOUS EN GREVE,
EN MANIFESTATIONS,
LE 22 MARS 2018**

SONDAGE : NON, les agents publics ne sont pas favorables à une remise en cause du Statut général des Fonctionnaires !

D'après le sondage d'Opinionway, les fonctionnaires eux-mêmes seraient favorables au plan de départ volontaire (72 %) et à la rémunération au mérite (59 %), mais **75 % rejettent la suppression du Statut général des fonctionnaires.**

En résumé, sur 1 047 personnes sondées, dont un pourcentage faible est constitué de fonctionnaires, la presse en déduit que les Français soutiennent la politique du Président Macron.



Et si on leur disait qu'une partie de la rémunération est déjà au mérite, par le biais des primes, tout en leur rappelant que de 2010 à 2018, les fonctionnaires ont subi 7 ans de gel des salaires ?

Et si on leur disait que le Statut général des fonctionnaires n'est pas l'emploi à vie, mais la garantie de carrière, au regard que la seule activité possible est la mission de Service public ?

Une fois de plus, nous passons à côté d'un débat de fond :

- Quels sont les besoins en matière de Service public ?
- Avec quels moyens ?

Une fois de plus, la sclérosante opposition public/privé divise les salariés.

POUR FORCE OUVRIERE, au final, les sondages passent, mais la réalité des conditions de travail des agents publics et les pertes de pouvoir d'achat se poursuivent plus que jamais.

Le gouvernement redoute un prélèvement à la source... d'ennuis électoraux

Les sournoiseries du nouvel impôt sur le revenu vont faire des ravages chez les contribuables.



Le prélèvement à la source, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2019, commence à angoisser le gouvernement.

"Et s'il provoquait les mêmes ravages que la hausse de la CSG sur les retraites ?" s'inquiète un conseiller du Président. Car, 2019, c'est aussi l'année des élections européennes. Avant les municipales en 2020...

Pour faire avaler la réforme et les inévitables couacs y afférents, le gouvernement a prévu un budget de communication de 5 millions d'euros.

**AVEC FORCE OUVRIERE, TOUTES ET TOUS EN GREVE,
EN MANIFESTATIONS,
LE 22 MARS 2018**

Calendrier 2018 des opérations de l'entretien professionnel

9 mars	Date limite de tenu des entretiens professionnels et de transmission du compte-rendu à l'agent
30 mars	Date limite de notification par l'évaluateur du Compte Rendu de l'Entretien Professionnel (CREP) visé par l'Autorité Hiérarchique (AH), via EDEN-RH
16 avril	Date limite pour déposer un recours hiérarchique sur les éléments du compte rendu ou dans les 15 jours francs à compter de la notification du CREP visé par l'AH
2 mai	Date limite pour la notification via EDEN-RH de la réponse de l'autorité hiérarchique ou dans les 15 jours francs à compter de la réception du recours hiérarchique.
4 juin	Date limite de recours devant la CAPL ou la CAPN (recours de 1er niveau) ou dans les 30 jours à compter de la notification de la réponse au recours par l'autorité hiérarchique
22 juin	Date limite des réunions des CAPL. Envoi des recours relevant de la CAPN en 1er niveau.
2 juillet	Date limite de notification à l'agent de la décision de l'AH après CAPL
17 juillet	Date limite de recours de 2ème niveau en CAPN ou dans les 15 jours à compter de la notification de la décision de l'AH après CAPL

**AVEC FORCE OUVRIERE, TOUTES ET TOUS EN GREVE,
EN MANIFESTATIONS,
LE 22 MARS 2018**



- Responsable cat. A : Jean-Philippe CAMPAGNE
DDFiP – Tél : 05-58-46-72-80
jean-philippe.campagne@dgfip.finances.gouv.fr
- Responsable cat. B : François SOULEYREAU
SIP de Dax – Tél : 05-58-56-63-45
francois.souleyreau@dgfip.finances.gouv.fr
- Responsable cat. C : Stéphane BARDUGONI
Trésorerie de Roquefort - Tél : 05.58.45.88.19
stephane.bardugoni@dgfip.finances.gouv.fr

Indignez vous , contactez nous, Syndiquez-vous !
Section F.O.-DGFIP des LANDES
UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE
97 place Caserne Bosquet BP 217
40004 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél : 05 58 46 23 23 – 06 30 18 96 35

Je soutiens FO, j'adhère !

Nom : _____ Prénom : _____
Grade : _____ Echelon : _____
Date prise de rang : _____
Adresse administrative : _____
Adresse personnelle : _____
E-mail : _____ Tél : _____

Retrouve toutes les dernières inFOs
sur ton mobile :



Je souhaite recevoir les informations de FO DGFIP par mail.